

Arrêté du 5 mai 2015 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

05/05/2015

Est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national à la Fédération française Sésame Autisme. par ailleurs, est renouvelé pour cinq ans à compter du 21 juin 2015 un agrément au niveau national de l'Association française « Rétinitis Pigmentosa », dite Rétina France, et pour cinq ans à compter du 27 octobre 2015 un agrément au niveau national de l'association Prader Willi France.